

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 47 (1909)
Heft: 52

Artikel: La veuve et le photographe
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-206531>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

s.-Mein. Le musée a fait l'acquisition de son squelette au moyen du don généreux de M. Mayor de la Gordanne, dont une partie avait déjà servi à acheter la girafe empaillée qui orne depuis quelques mois une des salles de zoologie. »

LE NEZ, PRENDS GARDE !

Le nez est domaine public; ainsi en a décidé le tribunal d'un de nos cantons de la Suisse allemande.

Une ville de ce canton possède un habitant dont le nez est extraordinairement long et rouge. Il va sans dire que le droit de ce citoyen d'avoir un appendice ainsi fait est incontestable.

Donc ce nez, se promenant par les rues de la ville, rencontra un journaliste qui cherchait un sujet d'article. Le chroniqueur aux abois ne vit pas plus loin que ce nez: il rentra au bureau de rédaction et écrivit sur ce thème quelques variations railleuses.

Le nez se fâcha tout rouge, ce qui lui était d'ailleurs facile, et alla tout droit se casser sur la porte fermée du journaliste. Il fut plus heureux chez l'avocat voisin, qui se montra ravi d'instrumenter à propos de nez.

Le jour de l'audience, il y eut affluence énorme au palais de justice. Les nez rouges et colorés se mirent à droite de la salle; les autres, les pâles et les indifférents, se placèrent à gauche. Au milieu se tenait le plaignant, qui se chargea lui-même de défendre sa cause.

Il dit aux magistrats, qui se tiraient les favoris pour ne pas rire, que son nez était sobre, qu'on ne l'avait jamais vu se tremper au fond des verres, et que, s'il portait des couleurs éclatantes, c'était à sa nature chaude et sanguine qu'il fallait l'attribuer. Le propriétaire du nez litigieux fut presque éloquent.

Mais le tribunal, composé sans doute d'anciens journalistes, se montra intraitable: il proclama la liberté de la chronique et renvoya les plaideurs nez à nez.

LA VEUVE ET LE PHOTOGRAPHE

Ce n'est pas une fable.

Une femme avait prié un artiste de venir la photographeur pleurant sur la tombe de son mari. Au jour dit, à l'heure indiquée, la veuve prend la pose dolente et fond en larmes. Elle pleure, pleure encore, pleure toujours. Larmes inutiles: le photographe ne vint pas.

La cliente, pas contente, a assigné alors le peu ponctuel opérateur en justice, lui réclamant 15 francs payés d'avance pour le cliché.

Le photographe allégué que la femme éplorée lui a donné un rendez-vous si vague qu'il s'est rendu on ne sait où, a cherché, a attendu inutilement plusieurs heures, après quoi, ne trouvant ni tombe, ni veuve, il s'en est allé.

Or, devinez quel fut le prononcé du juge? Nous vous le donnons en cent.

« Votre cliente, dit-il au photographe, voulait être photographiée pleurant sur la tombe de son mari. Cette photographie lui eût peut-être permis de trouver un second époux, séduit par cette fidélité mémorable. Donc, il y a préjudice; donc, rendez l'argent et indemnisez votre cliente pour son dérangement. »

POLITESSE ET GALANTERIE

Quand on est poli, on l'est avec tout le monde; on ne mesure pas son coup de champagne à la situation sociale de celle ou de celui à qui il s'adresse.

La baronne Staffe, à qui l'on demandait si l'on devait saluer une marchande, une ouvrière, répondit:

Une marchande est une femme, une ouvrière est une femme.

Quand un homme bien élevé entre dans un magasin tenu par une, deux ou trois femmes; il se découvre, et pour les clientes entrées avant lui et pour la marchande et ses aides.

La marchande ne doit pas l'engager à se couvrir, cela ne se fait qu'au dehors, en plein air.

Louis XIV ôtait son feutre à panache devant une blanchisseuse, et l'avant-dernier prince de Ligne saluait ses filles de basse-cour.

*

Victor Hugo était en omnibus. Une charmante jeune femme pénètre dans la voiture. Elle se dirige vers une stalle vide, mais un brusque arrêt des chevaux la fait tomber presque assise sur le poète.

La jeune femme, toute confuse, murmure:

— Je vous demande pardon, monsieur.

— Et moi, répond Victor Hugo, je vous remercie...

Nos gosses. — Une fillette se plaignait à son papa de n'avoir pas de petit frère.

— Mais, mon chou, je n'ai pas le moyen d'en avoir un, répond le père.

La fillette, après un moment de silence:

— Alors, dis, papa, puisque tu n'as jamais assez d'argent dans ton portemonnaie pour acheter un enfant tout fait, achètes-en au moins la graine. On la fera pousser à la maison et ça reviendra meilleur marché.

*

Un garçonnet demandait tous les matins deux pièces d'un sou à son grand père, pour acheter du chocolat. Un jour, ce dernier fit observer au petit quémendeur que deux sous, chaque matin, c'était trop et qu'un sou était suffisant.

— Eh ben, dis, grand'papa, donne-moi un sou qui en vaut deux.

A Marseille. — Dis-moi donc, toi qui as voyagé, dis-moi donc si c'est ben une statue équestre qu'ils ont à Lyon.

— Hum! p'têtre ben; pour là-bas, ça peut aller; mais ici ça serait tout au plus un buste.

Galanterie. — Dans le tramway, un garçonnet cède galamment sa place à une demoiselle d'âge mûr, qui le remercie en minaudant:

— C'est très gentil, mon petit ami, d'offrir ainsi sa place aux dames...

— Oh! réplique l'enfant, aux vieilles seulement!...

A la caserne. — C'est en France.

— Sergent, pourquoi le riz est-il contrebande de guerre?

— Tu devrais savoir, blanc-bec, qu'avec le riz on fait de la poudre.

Pensée. — Mieux vaut marcher comme on peut que de perdre le temps à se lamenter de ce qu'on ne peut marcher mieux.

A. ROCHAT.

Vieux compte :

— As-tu réclamé à Chose ce qu'il te devait?

— Ma foi, j'en ai envoyé un petit mot.

— Et?...

— Il m'a répondu par un gros!

Les dix-sept municipaux.

L'édilité lausannoise a été élue la semaine dernière, par le Conseil communal. De même que dans la plupart des villes du canton, elle se compose de cinq membres. Jadis, elle était bien plus nombreuse: nous lisons dans un journal de 1840 que, le 23 octobre de cette année, fut prise par le Conseil communal de Lausanne « une résolution très importante, celle de réduire à neuf le nombre des membres de la Municipalité, qui était jusqu'ici de dix-sept. »

Le premier sermon à la prison.

On raconte d'un jeune pasteur inaugurant ses fonctions de chapelain d'un pénitencier, qu'il commença ainsi son sermon:

— Ce m'est une douce joie, de prendre la parole devant un auditoire aussi nombreux...

Les détenus, comme bien l'on pense, ne purent s'empêcher de sourire; et, comme, le prêche terminé, le naïf ecclésiastique leur fit entendre le cantique 10^{me}, ce fut à gorge déployée qu'ils chantèrent les deux premiers vers:

Laisse-moi, désormais,
Seigneur, aller en paix!

Tout à la joie! — Tel est le mot d'ordre à la fin de l'année. Sincèrement ou non, avec ou sans enthousiasme, chacun y répond. Et pour satisfaire ce besoin de plaisir, théâtre, kursaal, cinématographes organisent des spectacles extraordinaires auxquels les amateurs accourront en foule.

Au Théâtre, dimanche — pas de matinée — le spectacle du soir sera composé de *Le Lys*, la pièce en 4 actes de P. Wolff et G. Leroux, et du *Truc du Brésilien*, un vaudeville désopilant, en 4 actes aussi. Voilà, certes, une soirée où l'on en aura en toutes façons pour son argent. — Mardi 28, reprise de l'immense succès, *La dame de chez Maxim's*. — Jeudi 30, première de *La Belle Marseillaise*, une pièce à grand spectacle, en 4 actes, de Pierre Berton.

Au Kursaal, la *Veuve Joyeuse*, dont le succès fut immense, a fait hier soir ses adieux au public. Mais qu'on se rassure, son absence ne sera que momentanée; nous la reverrons en mars. D'ici là, nous aurons, entre autres, une reprise de *Favey et Grognez*, qui, avec leur ami l'*Assesseur*, tiendront la rampe durant toutes les fêtes de l'An. Il y aura des matinées les 1, 2 et 3 janvier. Le 6, dernière représentation de cette pièce, qui aura beaucoup fait rire.

Le Lumen, lui, vient de s'assurer une série de cinématogrammes vraiment sensationnels, puisqu'il s'agit des films rapportés par le lieutenant Shackleton de son expédition au pôle sud. D'une salle bien chaude et d'une moelleuse banquette, contempler les glaces du pôle, n'est vraiment point banal.

Le Lux, de son côté, n'a pas fait moins bien les choses; on y applaudit de nombreux films d'art, pour lesquels ont posé les meilleurs artistes parisiens; on y voit aussi Wilbur Wright et son aéroplane, puis des scènes comiques.

Rédaction: Julien MONNET et Victor FAVRAT

Lausanne. — Imprimerie AMI FATIO.

UNION VAUDOISE DU CREDIT LAUSANNE

Agences à Aigle, Aubonne, Avenches, Cully, Echallens, La Sarraz, Morges, Moudon, Nyon, Orbe, Oron, Rolle, Vallorbe, Vevey et Yverdon.

Prêts par billets et par cédulés. — Escompte de papier. — Admission de comptes de crédit et de comptes de sociétaires avec ou sans garanties. — Crédits de constructions. — Avances sur titres et hypothèques.

Emission d'obligations à 3 3/4 0/0 et 4 0/0 d'intérêt. — Caisse d'épargne populaire (intérêt pour 1909 4 1/4 0/0). — Comptes-courants créanciers à vue 3 0/0, à 7 jours de préavis, 3 1/2 0/0. — Délégations hypothécaires à 4, 4 1/4 et 4 1/2 0/0, munies de coupons semestriels. — Ordres de bourse. — Location de compartiments de coffres-forts.

ASILE DES AVEUGLES

— LAUSANNE —

Vannerie: Malles de voyage, hottes, corbeilles à linge et à bois. — **Vannerie fine.**

Brosserie: Brosses fines et ordinaires de tous modèles.

Bonneterie: Châles, jupons, bas. Filets à provisions, à éponges, etc.

Cannage de chaises: On prend à domicile.

Adresser les commandes, gros et détail:

Asile des Aveugles, LAUSANNE

HORLOGERIE-BIJOUTERIE

S. DEGALLIER

Le magasin est transféré en face du kiosque des Tramways, au bas des escaliers près la poste et la Banque cantonale.

BREVETS D'INVENTION

MARQUES DE FABRIQUE-DESSINS-MODELES. OFFICE GÉNÉRAL FONDÉ EN 1858 LA CHAUX-DE-FONDS.

MATHEY-DORET Ing^{rs} Conseil